

INFOS STAGIAIRES N°2

Novembre 2012



POUR PAS SE FAIRE BOUMMER !!!

Le mouvement inter-académique : c'est maintenant

Cela vous paraît sans doute encore loin, mais en 2013-2014, vous serez professeur titulaire. Les affectations des enseignants s'appellent les « opérations du mouvement ». Le « mouvement » est dit « national à gestion déconcentrée », ce qui signifie qu'il se fait en deux temps . **En tant que stagiaires vous êtes dans l'obligation d'y participer même si vous souhaitez rester dans l'académie de Créteil**



Le serveur académique a ouvert le **jeudi 15 novembre** et fermera le **mardi 4 décembre à midi**. N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux, les risques « d'embouteillages » du serveur sont toujours possibles.

Pour traiter les demandes un barème - indicatif officiellement ! - comprenant plusieurs éléments permet de définir des règles collectives. L'ancienneté est un des éléments du barème mais il n'est pas le seul.

Nous vous conseillons de :

- Lire les circulaires rectorales – sur notre site dès leur parution - qui fixent chaque année les règles du mouvement et en cas de doute, ou pour affiner une stratégie, ou encore pour éviter les pièges, et pour y télécharger la fiche individuelle de suivie et de calcul de vos points.

- Solliciter les commissaires paritaires de SUD éducation (**commissaires.paritaires@sudeducreteil.org**) qui pourront répondre à vos questions et vous suivre durant toutes les phases du mouvement.

- Participer à la réunion d'information du 21 novembre.

Réunion d'informations sur le mouvement

Le mercredi 21 novembre 14h30

Maison des syndicats 11-13 rue des archives,
Salle 541
M° Créteil Préfecture

Réforme de la formation : encore une génération sacrifiée

Le ministère annonce pour cette année 43450 recrutements, en deux concours distincts :

Le premier concours, « normal » reproduit les conditions de ces dernières années, et ouvre 22100 postes. Les étudiant-es actuellement en master 2 passent les épreuves d'admissibilité en cet automne 2012, les admissibles subiront les épreuves d'admission en juin 2013, les admis-es seront stagiaires en 2013/2014, en quasi temps plein, avec une « formation » minimale dans le cadre des dispositifs prévus par le précédent gouvernement.

Le second « concours » de cette année ne concerne en fait que les épreuves d'admissibilité, l'admission ayant lieu en juin 2014. Les étudiant-es actuellement inscrit-es en master 1 (ainsi que les deuxièmes années de master et les détenteurs/trices de master 2, y compris celles et ceux qui ont échoué au concours normal en 2013) pourront passer les épreuves d'admissibilité de ce concours en juin 2013. En 2013-2014, en même temps qu'ils prépareront leur M2 et les épreuves d'admissions, les étudiant-es seront payé-es à mi-temps pour un travail dans les écoles et les établissements à tiers temps, comme contractuel-les en CDD de droit public d'un an. Les reçu-es ne seront des fonctionnaires stagiaires qu'à la rentrée 2014.

Le point de vue de SUD

Le gouvernement a choisi cet été de ne pas revenir immédiatement sur la masterisation de la droite, ces conditions pour 2012/2013 en sont la conséquence. Une nouvelle cohorte de collègues va être jetée dans les classes quasiment sans aucune formation professionnelle, et presque à plein temps. Les admissibles au second concours devront pour leur part subir un an de contrat précaire et des conditions de formation inacceptables. En termes de créations d'emploi, si on déduit les remplacements des départs à la retraite, en créations de postes réelles pour 2012/2013, cela ne fait que 8781 postes budgétaires, soit 10% des 80000 postes supprimés ces dernières années.

L'organisation de la formation

Le gouvernement annonce l'ouverture des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) en 2013. Il y aurait une ESPE par académie (davantage en région parisienne), les antennes départementales pouvant être maintenues. Ces ESPE auront une relative autonomie, un budget intégré, et passeront des conventions avec les universités et les rectorats. Les concours auront désormais lieu entièrement en fin de master 1 (admissibilité et admission), l'année de master 1 étant organisée pour être couplée avec la préparation au concours. Les admis-es seront fonctionnaires stagiaires pendant leur année de master 2, année de formation professionnelle qui se fera en alternance à mi-temps en responsabilité sur le terrain.

Le point de vue de SUD

SUD éducation revendiquait l'abrogation de la masterisation du recrutement, le retour au recrutement à la licence et la délivrance d'un master à l'issue d'une formation en alternance sous statut de fonctionnaire stagiaire. Nous ne pouvons que nous réjouir que le gouvernement ait décidé sur ce point de rompre de fait avec la masterisation de la droite. Comme cela était le cas antérieurement à la réforme de masterisation, les étudiant-es passeront désormais les concours l'année qui suit l'obtention de la licence et seront fonctionnaires stagiaires l'année suivante avec une formation professionnelle. Il n'est cependant pas acceptable que les stagiaires soient appelé-es à travailler à mi-temps, ce qui est trop pour une entrée dans la profession dans de bonnes conditions. De même, aucun allègement de service n'est prévu pour les premières années des titulaires, alors qu'une entrée progressive dans le métier est d'évidence ce qui est le mieux. Sur le contenu de la formation et les ESPE, le flou est pour le moment le plus grand. Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas tous des enseignant-es. SUD éducation revendique que soient prises en compte les nécessités criantes de recrutement de personnels de vie scolaire, de personnels médicaux sociaux, administratifs et des ouvriers de l'Éducation nationale, sous statut de fonctionnaires d'État. Dans ces catégories aussi de nombreux personnels sont précaires et SUD éducation demande leur titularisation sans condition.

CLES—C2I2E

Le rectorat est en train de lister les stagiaires sans C2I2E et sans CLES. N'hésitez pas à contacter votre IPR si vous êtes dans ce cas. Les stagiaires sans C2I2E seront convoqués pour une demi-journée visant à valider le certificat.

Pour le CLES la situation reste inacceptable. Une formation gratuite doit être mise en place par les universités mais la certification finale d'un montant de 150 euros reste à la charge du stagiaire. Face à cette situation il ne faut pas rester isolé-e. Seule une mobilisation des stagiaires permettra de mettre le rapport de force de notre côté et d'obliger le rectorat à mettre en place une validation gratuite.